

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 janvier 2022

GESTION DE LA CRISE SANITAIRE - (N° 4909)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 371

présenté par

Mme Panot, M. Mélenchon, M. Prud'homme, Mme Obono, M. Ruffin, Mme Rubin, Mme Taurine,
M. Ratenon, M. Quatennens et Mme Ressiguié

ARTICLE 2

Supprimer l'alinéa 4.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement nous demandons la suppression de cet alinéa qui donne la possibilité aux les services préfectoraux de recevoir les données relatives à l'exercice de leurs missions de suivi et de contrôle du placement en quarantaine ou à l'isolement. Ceci pose des problèmes évident en matière de libertés publiques et peut conduire à des dérives dangereuses. Pour ces raisons nous nous y opposons.